


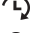





# Certificat de traduction 1

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-185-5-0
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat de traduction 1
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Louis Poirier 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
tra-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Traduction 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
tra-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

**Ce programme de traduction de l'anglais vers le français permet d'acquérir, de manière concrète, les notions de base de traduction en utilisant les outils documentaires et informatiques indispensables à l'exercice de la profession de traducteur.**

L'étudiant pourra approfondir ses connaissances langagières et étendre ses compétences de la production de textes conformes au sens du texte source.

Ce programme prépare adéquatement à la formation spécialisée offerte au certificat de traduction 2. Les deux programmes combinés (1 et 2) permettent de poser sa candidature au titre de traducteur agréé (trad. a.) de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ). Les deux programmes doivent faire partie d'un baccalauréat par cumul ou s'ajouter à un baccalauréat déjà complété, quelle que soit la discipline.

## Objectifs

Le programme conduit l'étudiant à développer des compétences langagières, méthodologiques et techniques fondamentales. Il permet de développer des compétences langagières en grammaire, en stylistique françaises et anglaises, et en rédaction, en vue de produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français).

Au terme de son cheminement, l'étudiant (e) sera apte à :

- Démontrer sa maîtrise de la langue française dans ses activités de traduction;
- Appliquer une méthodologie rigoureuse en traduction professionnelle;
- Appliquer des fondements du transfert linguistique;
- Effectuer adéquatement une recherche documentaire et terminologique;
- Utiliser efficacement les outils informatiques de base des langagiers;

## Forces

- Un horaire adapté aux étudiants qui occupent un emploi. Cours en soirée et certains en journée la fin de semaine.
- Une équipe de chargés de cours hautement qualifiés, possédant une expertise professionnelle du secteur langagier.
- Une approche pédagogique axée sur la pratique.
- Des laboratoires informatiques à la fine pointe des outils technologiques et des logiciels d'aide à la traduction professionnelle utilisés dans l'industrie.
- Des programmes (traduction 1 et traduction 2) reconnus par l'OTTIAQ pour l'obtention du titre de traducteur agréé (trad. a.).

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC  
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- Base universitaire  
avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Si le candidat ne répond pas à cette base d'admissibilité, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.
- Autres conditions
  - se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Le candidat est prié de consulter la rubrique tests d'admission pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

## Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- Si le candidat n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, la Faculté peut lui imposer un ou des cours de mise à niveau hors programme.
- **Baccalauréat spécialisé en traduction** L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir la rubrique *Remarques* du Certificat en traduction 2.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> juin 2021

### Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

## Structure du programme (1-185-5-0)

Version 05 (A19)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires, de 3 crédits à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

### Bloc 70A Formation langagière

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
TRA 1005G	Difficultés du français écrit	3.0S	TRA 1015G	Interférences linguistiques	3.0
TRA 1007G	Stylistique et rédaction	3.0	TRA 1025G	Professional Writing for Translators	3.0

**Bloc 70B Méthodologie et transfert linguistique**

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
TRA 1500G	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1551G	Traduction générale	3.0S
TRA 1750G	General translation	3.0S

**Bloc 70C Recherche et formation technologique**

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
TRA 1400G	Recherche et documentation pour langagiers	3.0S
TRA 1600G	Outils informatiques des langagiers	3.0S

**Bloc 70D Perfectionnement linguistique**

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANS 1615	English for Management and Administration	3.0	LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0S
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0S	RED 2040	Rédaction pour Internet	3.0S
LNG 1505G	Introduction aux sciences du langage	3.0			

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication appliquée	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Journalisme	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-405-5-0	Soir
Rédaction professionnelle	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-186-5-2	Soir
Traduction	Baccalauréat	90 crédits	1-185-1-0	Jour
Traduction	Majeure	60 crédits	1-185-2-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1603 *General and Professional English Writing 2* ou FRA 1958G *Français écrit 2*. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de traduction 1. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.